



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « SEMAINE NATIONALE DU PING 4/7 ANS »

A l'occasion de la mise en place de la « semaine nationale du Ping 4/7 ans », annoncée lors de la dernière Assemblée Générale de la FFFT, un jeu-concours est proposé à chaque club ou comité départemental y participant entre le 10 et le 17 juin 2017.

Pour pouvoir concourir à ce jeu, les organisateurs devront faire parvenir à la FFFT :

- Un article de presse relatant l'événement, agrémenté d'une photo
- Une photo « originale » avec tout ou partie des participants, et sur laquelle doit apparaître l'affiche officielle de cet événement

Parmi les actions possibles : portes ouvertes de votre actuelle section 4/7 ans (ex-baby-ping), ateliers PPP vers des classes maternelles ou dans le cadre périscolaire, animations 4/7 ans vers le grand public en vue de l'éventuelle création d'une section 4/7 ans (avec divers ateliers), ou toutes autres actions promotionnelles liées à ce public.

L'objectif de cette opération est qu'au cours de ce mois de juin, le maximum d'enfants de 4 à 7 ans puisse être impacté par de multiples animations mises en place par des structures de toutes tailles à travers tout le territoire.

Afin de s'adapter aux problématiques de fonctionnement de chaque structure, une action s'étant déroulée la semaine précédente ou suivante à celle du 10/17 juin sera tout de même recevable pour ce jeu-concours.

Néanmoins, la date limite de retour par mail à la FFFT des 2 documents demandés (article de presse et photo) est fixée au **29 juin 2017, délai de rigueur.**

Les membres du groupe national de travail sur les 4/7 ans, composé de cadres de clubs, de Comité et de Ligue, se réuniront début juillet pour désigner les 3 vainqueurs.

Sont à gagner :

- Pour le 1^{er}, une table Mini Cornilleau, une ½ grosse de balles plastiques, 2 sachets de balles bicolores, 2 sachets de balles en mousse, et 15 raquettes « panda »
- Pour le 2^{ème}, une table Mini Cornilleau et 15 raquettes « panda »
- Pour le 3^{ème}, une table Mini Cornilleau

NB : merci de vous assurer des droits à l'image pour les enfants apparaissant sur la photo envoyée à la FFFT, celle-ci pouvant être reprise sur divers supports fédéraux de communication (site FFFT, Ping Pong Mag, ...)